



CHSCT DU 28 AVRIL 2020

(en visioconférence)

Présidence : Madame Marie Françoise GUGUIN

Membres CFDT présents : Catherine BOUDOU, Jérôme CAUVIN et Ludovic ALLAIS.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 8 janvier 2020** (avis)
- **Relevé de conclusions du CHSCT du 8 janvier 2020 : état d'avancement des actions** (information)
- **COVID-19 : mesures mises en place au sein de la Collectivité** (information)
- **Télétravail : moyens mis à disposition et modalités** (information)
- **Lycée Corneille : présence de plomb** (information)

Le CHSCT du 28/04/20 a été en grande partie consacré à la situation de crise sanitaire liée au COVID19. Ce CHSCT se faisant en visioconférence seuls 3 représentants par organisations syndicales ont été conviés à participer.

Madame la Présidente a remercié tous les Représentants du Personnel ainsi que les services pour l'organisation de ce CHSCT en visioconférence.

L'instance est réduite à 6 représentants de l'administration et 6 représentants du personnel. Cette configuration s'appuie sur l'ordonnance du 27/3/2020 relative au maintien du dialogue social et les conditions techniques en place qui conduisent à réduire les participants.

Cette organisation est dénoncée notamment lors de la déclaration préalable de la **CFDT** car l'instance ne peut évincer un représentant du personnel titulaire.

Organisation décidée en amont pour faciliter les échanges :

- Réunion hebdomadaire entre la Direction Vie au Travail et le secrétaire du CHSCT. Celui-ci centralise les sujets en concertation avec tous les membres du CHSCT
- Rencontres régulières entre le Directeur Direction Vie au Travail et la **CFDT**

Ce sont les impératifs de sécurité qui ont prédominé dans la gestion de la période écoulée et l'administration affirme que les représentants du personnel seront davantage associés notamment avec un RDV avec le Directeur Général des Services aux environs du 12 mai pour apprécier les plans de reprises proposés.

Les organisations et modalités de reprise de l'activité dans les lycées seront gérées par académies (réunion le 29 entre Rectorat et Région).

La concertation avec les organisations syndicales est difficile compte tenu des modifications constantes de l'actualité...Le point toutes les semaines avec les organisations syndicales paraît le plus simple pour éviter toute organisation complexe.

La collectivité est consciente des risques psycho sociaux qui pourraient être engendrés par cette crise et assure que personne ne sera laissé de côté.

Une réflexion est en cours pour renforcer le soutien psychologique au cours de la reprise pour se réapproprié son cadre de travail.

LES MESURES SPECIFIQUES COVID

➤ Pour les lycées :

Flottement dans les mesures à prendre en début de période entre l'ARS et le Rectorat. Dès le 17 mars tous les agents régionaux des lycées (ARL) ont été placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) ou en éviction médicale.

Dès le 17 mars, un protocole particulier a été mis en place pour limiter et sécuriser les présences pour :

- les missions informatiques (gestion du maintien des cours à distance),
- l'accueil des soignants en internat.

Tous les ARL ont reçu un courrier d'information sur le rappel des consignes générales sanitaires à appliquer mais la reprise s'effectuera en fonction des effectifs disponibles et du matériel nécessaire par établissement.

Reprise progressive des ADL le 11 mai et à partir du 18 mai dans les lycées. Le Président décidera de la suite en fonction des annonces gouvernementales et de la réalité des conditions sanitaires (depuis le Président s'est montré favorable à une reprise au cas par cas).

La **CFDT** a insisté sur la mise à disposition pour tous et accessibles à tous de l'ensemble des protocoles et mesures spécifiques

➤ Pour les sites administratifs :

Attente de précisions gouvernementales pour les modalités d'accès (Le CHSCT ayant eu lieu avant les annonces du 28 avril après midi).

Seules les missions liées à la sécurité, au protocole, au courrier, aux assemblées et à l'informatique ont été maintenues sur les sites. 1 017 agents sont en télétravail et 239 en ASA.

La **CFDT** a interpellé l'Administration quant à la situation des agents en ASA et qui cependant télétravaillent (hors cadre légal). Cela est confirmé par le nombre de connexions (1 224) soit 207 agents en télétravail ponctuel. Dans les faits, la quasi-totalité des 239 agents en ASA télétravaillent ponctuellement.

Allègement du badgeage depuis le 23/03 :

50% des agents sont dotés d'ordinateurs portables Région et les autres personnes utilisent leurs matériels personnels. 60 ordinateurs Région ont été affectés en supplément. Les moyens pour la visio ont été considérablement développés. Sur le maintien du télétravail les directives nationales sont attendues, mais un guide du télétravail a été diffusé aux agents.

La **CFDT** a demandé à ce que les ordinateurs portables soient distribués le plus largement possible, en remplacement des postes fixes. Beaucoup d'agents sont en télétravail lors du fonctionnement normal et rencontrent des difficultés de connexion via Extramuros. De plus, pas d'accès à JABBER à distance, ce qui implique un usage strict du téléphone personnel et des coûts qui en résultent.

Entretien des locaux : un renforcement du nettoyage des points de contacts a déjà été établi.

La réflexion est engagée pour les conditions de restauration du restaurant du site de Rouen.

La **CFDT** a également rappelé les risques psycho sociaux engendrés pendant cette période et la collectivité a affirmé sa volonté d'accompagnement

QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux dans les lycées et sur les sites administratifs

Les dispositions de prévention établies entre l'Etat et les branches professionnelles sont appliquées et la Région a fait appel à un prestataire pour en suivre les applications. Ces mesures sont en vigueur pour les agents intervenant sur les chantiers. A ce jour 100 chantiers en cours

- Mise à disposition de gants pour les transports en commun

Pas prévu

- Si symptômes :

Médecins travaillent sur le sujet pour disposer d'une communication prévue avant le 11 mai.

Les médecins présents insistent sur le fait que toute personne symptomatique doit se déclarer et se retirer. Si symptômes notamment dans ERP :

Consultation obligatoire du médecin traitant pour prévenir les risques même si finalement, il s'agit d'un simple rhume

Pas de prise de température avant la prise de poste.

L'administration a insisté sur la responsabilité de chacun de se déclarer malade.

La **CFDT** a alerté sur ce point. La journée de carence et la réfaction du régime indemnitaire ne sont pas appliquées dans le cadre d'un COVID reconnu par l'ARS. Si un agent est souffrant et que, soit il ne se fait pas dépister, soit le test est négatif, alors une réfaction sera mise en place. Si la collectivité souhaite que chacun soit responsable alors il faut retirer dès à présent toute sanction financière. Certains de nos collègues ne peuvent prendre le risque de perdre de l'argent et viendront travailler sans se déclarer. Il est facile de dire qu'il faut que chacun soit responsable, faut-il encore que la collectivité mette tout en œuvre pour ça.

La **CFDT** a interpellé directement les élus qui siègent en Commission Permanente pour délibérer rapidement sur ce point. Aucune réponse en retour.

- Test de dépistage

Pas prévu Pas sur le marché, organiser des mesures de test, il faut des structures autorisées à tester les salariés et il faut des tests fiables... pour le moment rien n'est prévu par l'Etat...

- Surface des bureaux et présence des agents

A la question de la présence des agents selon la surface des bureaux, l'administration répond qu'il n'y a pas de bureaux trop petits à sa connaissance

- Qu'en est-il des sèches mains électriques par ventilation, qui véhiculent les virus ?

Ils seront coupés.

- Sanitaires en nombre suffisant et en état dans les lycées ?

Sujet important même hors Covid pris en compte dans les travaux.

- Les matériels de protection :

L'administration insiste sur le fait qu'il ne faut pas en faire trop, trop de protection risquerait d'engendrer un stress supplémentaire des agents, la peur du COVID.

Lundi 11 mai, les EPI seront disponibles en quantité. Les masques à mi-mai : 2 millions en stock, 230 000 en commande FFP2 et 1.7 millions chirurgicaux à ajouter aux stocks disponibles dans les lycées.

Un retour est fait sur la situation des agents en télétravail. En plus des informations ci-dessus (nombre de connexions notamment) ; La DARH avec la DRTN voient une augmentation des connexions tard le soir ou le

week-end. Cela est souvent dû à une difficulté pour certains agents à équilibrer vie professionnelle et vie personnelle. C'est un des risques du télétravail à outrance, subit, qui peut générer des RPS. Le télétravail 5 jours par semaine ne peut être un mode de fonctionnement normal pour l'administration. La **CFDT** en est tout à fait consciente.

PRESENCE DE PLOMB AU LYCEE CORNEILLE

Confirmé dans le logement de fonction. Relogement assuré. Les autres locaux ont été condamnés. Toute réunion d'information est pour le moment suspendue.

CONCLUSION :

Attente des mesures gouvernementales pour préciser les conditions de reprise progressive. La priorité sera donnée aux personnes « à risques » dans les précautions.

Le télétravail et son usage fera l'objet d'une analyse pour en améliorer les conditions.

Les représentants du personnel **CFDT** répètent leur souhait d'être davantage associés en amont à l'ensemble des mesures envisagées.



cfdt: